

Délibération n°2015-11/26.020

OBJET

Approbation de la conclusion de l'avenant n°1 au marché subséquent n°6 à l'accord-cadre n°ITGV-2011-08 « Travaux d'aménagement paysager – Pointe du Lac / Val Pompadour à Valenton dans le cadre de la coulée verte la Tégéval » et autorisation donnée à Madame Hélène de Comarmond de le signer

DATE DE CONVOCATION

26/11/2015

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10
Présents : 4
Pouvoirs : 0
Pour : 4
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil quinze, le 26 novembre, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, salle des commissions – 4^{ème} étage à Créteil, sous la Présidence de Madame Hélène de COMARMOND.

Étaient présents, Mesdames, Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Pierre GARZON et Pierre-Jean GRAVELLE, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés : Mesdames Sylvie ALTMAN, Françoise LECOUFLE, et Dominique JOSSIC, et Messieurs François DUROVRAY, Olivier THOMAS et Jean-Luc TOULY.

DELIBERATION N°2015-11/26.020 DU 26 NOVEMBRE 2015 RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUBSEQUENT N°6 A L'ACCORD-CADRE N°ITGV-2011-08 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER POINTE DU LAC / VAL POMPADOUR A VALENTON DANS LE CADRE DE LA COULEE VERTE LA TEGEVAL ET L'AUTORISATION DONNEE A MADAME HELENE DE COMARMOND VICE-PRESIDENTE DE LE SIGNER

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le Budget général du Smer la Tégéval,
- VU** la délibération n°2014-12/11.018 du 11 décembre 2014 autorisant la Présidente du Smer la Tégéval à signer le marché subséquent n°6 à l'accord-cadre n°ITGV-2011-08 relatif aux travaux d'aménagement Pointe du Lac / Val pompadour à Valenton avec le groupement d'entreprises LACHAUX PAYSAGES / RAZEL BEC SAS pour un montant total HT de 1 367 042,00 € soit 1 640 450,40 € TTC,
- VU** le rapport présenté par Madame Hélène de COMARMOND, Vice-présidente du Syndicat mixte,
- VU** la séance du 19 novembre 2015 lors de laquelle le quorum n'a pas été atteint.

DELIBERE

Article 1 : Approuve la conclusion de l'avenant n°1 (ci-annexé) au marché relatif aux travaux d'aménagement Pointe du Lac / Val Pompadour à Valenton avec le groupement d'entreprises LACHAUX PAYSAGES / RAZEL BEC SAS

Article 2 : Habilité Mme Hélène de COMARMOND, Vice-présidente à signer l'avenant n°1 (ci-annexé) au marché relatif aux travaux d'aménagement Pointe du Lac / Val Pompadour à Valenton avec le groupement d'entreprises LACHAUX PAYSAGES / RAZEL BEC SAS

Article 3 : Les crédits nécessaires sont imputés sur le budget du Smer la Tégéval. L'incidence financière de cet avenant, d'un montant de 4 300,00 € HT soit 5 160,00 € TTC, augmente de 0,3 % le montant initial du marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits
La Vice-présidente du Smer la Tégéval



Madame Hélène de COMARMOND

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le **03 DEC. 2015**

La Vice-présidente du Smer La Tégéval



Hélène de COMARMOND



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte d'étude et de réalisation « la Tégéval »

Cité Régionale de l'Environnement

Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France

90 – 92 Avenue du Général Leclerc

93500 PANTIN

SIRET : 200 017 010 00022

Tél : 01 83 65 38 64

Télécopie : 01 82 82 83 85

B - Identification du titulaire du marché public

LACHAUX PAYSAGES SAS (mandataire)

Rue des Etangs

BP 100

77410 VILLEVAUDE cedex

SIRET : 390 440 022 00023

Tel : 01 60 27 66 66

Fax : 01 60 27 66 82

Mel : jflahaut@lachaux-paysage.fr

RAZEL-BEC SAS (cotraitant)

526 Avenue Albert Einstein, ZI

77555 MOISSY CRAMAYEL cedex

SIRET : 562 136 036 00216

Tel : 01 60 60 64 63

Fax : 01 60 60 79 43

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Marché subséquent n°6 – Accord-cadre n°ITGV-2011-08

« Travaux d'aménagement paysager – Pointe du Lac / Base de loisirs dans le cadre de la coulée verte la Tégéval »

Date de la notification du marché public : 26/02/2015

Durée d'exécution du marché public : 12.mois.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant hors taxes : 1 367 042,00 €
- Montant TTC : 1 640 450,40 €

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n°1 a pour objet la réalisation de deux pistes en cailloux 20/40 et 0/31,5 lors de l'évènement réalisé pour la pose de la travée principale de la passerelle au-dessus de la RN406 le 27 août 2015 (devis n°10 ci-joint)

Ce délai d'exécution s'insère dans le délai global d'exécution initial prévu, soit 12 mois.

Incidence financière de l'avenant n°1:

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 4 300,00 €
- Montant TTC : 5 160,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,3 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 371 342,00 €
- Montant TTC : 1 645 610,40 €

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<u>Mandataire :</u> LACHAUX PAYSAGE SAS – BAC FRERES SA – RAZEL SAS Rue des Etangs BP 100 77410 VILLEVAUDE Cédex SIRET : 390 440 022 00023 Tel : 01 60 27 66 66 Fax : 01 60 27 66 82 Mèl : jflahaut@lachaux-paysage.fr		
<u>Cotraitants :</u> RAZEL BEC SAS – 526 Albert Einstein, ZI – 77555 MOISSY CRAMAYEL Cedex SIRET : 562 136 036 00216		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation de la conclusion de l'avenant n.1 au marché subséquent n.6 à l'accord-cadre n.ITGV-2011-08 " Travaux d'aménagement paysager - Pointe du Lac / Val Pompadour à Valenton dans le cadre de la coulée verte la Tégéval " et autorisation donnée à Madame Héléne de Comarmond de le signer

Date de transmission de l'acte : 03/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 03/12/2015

Numéro de l'acte : 20151126020 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20151126-20151126020-DE

Date de décision : 26/11/2015

Acte transmis par : Severine NICOLEAU BERGERET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Avenant